

# Rapport d'activité 2021



## MISSION ET BUTS DE L'ACAT-SUISSE

L'ACAT-Suisse, organisation de défense des droits humains, a été fondée en 1981 sous le nom d'« **Action des chrétiens pour l'abolition de la torture** » .

Aujourd'hui, elle s'engage pour **l'abolition de la torture et de la peine de mort dans le monde entier** par le biais de campagnes, de lettres d'intervention, d'opérations de sensibilisation et de plaidoyer. Elle fonde son action sur l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU de 1948 : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » et sur les conventions et protocoles qui en découlent. L'ACAT-Suisse est une organisation non gouvernementale indépendante de tout État, de tout parti politique et de toute institution religieuse.

Les membres de l'ACAT s'engagent également par motivation chrétienne pour la dignité humaine et la vision d'un monde sans torture ni peine de mort. Certains portent cette préoccupation aussi dans leur prière.

L'ACAT-Suisse est membre de l'organisation faîtière FIACAT (Fédération internationale des ACAT).



IMAGE : ACAT-Suisse

*Comité et Secrétariat de l'ACAT-Suisse (en mars 2022).*

*En haut, de g. à dr. : Katleen De Beukeleer, Markus Vögtli, Yvette Spicher, Anaël Jambers, Bettina Ryser, Michael Steck ; en bas, de g. à dr. : Florie Leka, Christine Morerod, Etienne Cottier (manque : Xaver Pfister).*

## IMPRESSUM

**Éditrice** ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)

Speichergasse 29 • CH-3011 Berne • Tél. +41 (0)31 312 20 44 • [www.acat.ch](http://www.acat.ch) • [info@acad.ch](mailto:info@acad.ch)

**Rédaction** Ruth Blum, Katleen De Beukeleer, Florie Leka, Christine Morerod, Bettina Ryser Ndeye, Yvette Spicher **Traduction** ABC Translation **Illustration de couverture** Célébration des 40 ans de l'ACAT-Suisse (12.09.2021) **Symboles p. 16** Makyzz/ Freepik **Concept graphique** Katleen De Beukeleer **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen **Tirage** 1800 en allemand, 1300 en français

### Le printemps de l'espérance

Nous avons confectionné ce rapport d'activité et vous l'offrons comme un bouquet, fait de noms et de chiffres ; de bleu comme le ciel où montent nos cris ou nos prières ; d'orangé comme nos lanternes où tremble une petite flamme vive : c'est le bouquet né du jardin de l'année, attaché avec les rubans de la fête des 40 ans ...

Quel joli début ! Mais pendant que j'essaie de rédiger ce mot, la guerre ravage l'Ukraine et entame les existences des agressés et des agresseurs. Et dans les prisons de nombreux autres pays s'entassent des gens pleins de courage qui se sont levés pour la paix, pour la protection de l'environnement, pour la défense de minorités discriminées...

Nous le savons : c'est toujours l'hiver quelque part. Le souffle glacial de la haine et de la violence passe, au loin, plus près, se glisse parfois même en(tre) soi. Il arrive qu'il s'empare des êtres au point de leur ôter leur humanité, jusqu'à leur faire interdire les derniers soins aux morts, pour mieux épouvanter les vivants. Ainsi Saïd en Afghanistan en 2001 tout comme déjà Ritspah en Palestine vers 1000 avant notre ère<sup>1</sup> doivent-ils veiller, et combien d'autres encore, pour que les cadavres de leurs chers ne soient pas la proie des bêtes ; et que, peut-être, « les écailles tombent des yeux » des assassins ...

Oui, toutes les époques connaissent en leur hiver la vie ralentie des personnes incarcérées, la vie amputée et étouffée des victimes de torture, la vie anéantie des condamné.e.s à mort, mais aussi la vie à la fois fragile et inaltérable (la vie éternelle ?) des veilleurs et des veilleuses.

Le printemps de l'espérance, lui, dure toute l'année !  
Alors persévérons dans nos petits semis, car nous le croyons :

« rien ne sera vain  
entre les mains de celui  
qui fait germer nos lendemains. »<sup>2</sup>



Christine Morerod, présidente



IMAGE : ACAT-SUISSE

<sup>1</sup> Mediapart, 13 mars 2022 / Il Samuel 21

<sup>2</sup> Marion Muller-Colard, Éclats d'Évangile, 2017, p. 430

# Notre engagement pour les victimes

*« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »*

Art. 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

## Interventions

Nos interventions mettent face à leurs responsabilités les gouvernements qui manquent à leurs engagements internationaux en matière de droits humains. Le plaidoyer auprès des autorités et des institutions internationales, ainsi que la collaboration avec les avocats des victimes permettent d'appuyer nos revendications. L'ACAT-Suisse invite ses membres à participer à ces interventions et à porter les victimes dans leur prière.

Au total, en 2021, l'ACAT-Suisse a mis en œuvre cet engagement dans 46 cas ou situations provenant de 19 pays.



Nous nous engageons pour la prévention de la torture et nous œuvrons pour l'amélioration du sort des victimes et leur réhabilitation. Nous luttons contre la peine de mort, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires ainsi que les procès inéquitables. Au travers de nos actions, nous rendons public le débat sur la problématique de la torture et de la peine de mort.

## Actions des membres

Les membres de l'ACAT ont participé à **10 appels urgents**. À l'occasion de la Nuit des veilleurs, avec des milliers de personnes dans les paroisses, ils ont soutenu 5 prisonniers et prisonnières. Ils se sont engagés, là aussi avec un large soutien, dans le cadre de deux **campagnes** (voir aussi page 7), pour défendre les droits humains de personnes persécutées et exploitées. Leurs **lettres, pétitions et prières** étaient destinées à 12 pays et ont porté sur le sort d'individus, mais aussi sur celui de communautés qui, au prix de grands risques, s'engagent en faveur des droits humains, contre l'injustice et contre l'oppression. Entre ACAT européennes, nous avons de plus en plus souvent échangé les appels urgents, que nous avons repris les unes des autres, si bien que nos revendications ont bénéficié d'un soutien encore plus fort. C'est l'ACAT-Suisse qui coordonne cette collaboration.

## ENGAGEMENT POUR LES VICTIMES

---

Souvent, le travail dans le domaine des droits humains est une tâche de longue haleine. Ainsi, en 2021, nous avons reçu de nouvelles informations concernant 29 interventions des dernières années dans 18 pays. Le fait qu'environ la moitié d'entre elles soient positives nous conforte et nous encourage. Nos préoccupations en ce qui concerne l'autre moitié nous incitent à poursuivre notre engagement en faveur de ces personnes et de bien d'autres.

### Interventions du Secrétariat

Tout au long de l'année, notre Secrétariat est intervenu dans 28 autres cas au nom de l'ACAT-Suisse. L'étude de dossiers, les clarifications juridiques, les interventions écrites, les conseils et le travail de coordination avec d'autres répondants nous ont souvent demandé beaucoup de travail. Là aussi, nous avons renforcé notre mise en réseau et nous sommes souvent intervenus conjointement avec d'autres ONG. Voici un aperçu des domaines thématiques que nous avons traités :

- Le thème de l'**asile** a représenté environ un quart des interventions. Elles concernaient des groupes vulnérables de réfugié.e.s en (direction de l') Europe, le principe de non-refoulement et le système de Dublin ou la violence à l'encontre de demandeurs d'asile dans différents centres d'hébergement.
- Le soutien apporté à des **groupements de la société civile qui s'engagent pour les droits humains et contre la répression** a aussi occupé une place importante. Dans ce domaine, nous avons mis l'accent sur le Bélarus.
- Le troisième grand domaine thématique concerne la **détention et les conditions de détention**. Nous avons effectué un travail de conseil qui a été très apprécié par des détenus dans différentes prisons suisses.

### Les droits humains en Suisse : vérifier et faire respecter

L'ACAT-Suisse est membre de la **Plateforme des ONG suisses pour les droits humains**, qui regroupe une centaine d'organisations, ainsi que de son « noyau dur ». Dans ce cadre, nous participons à différents groupes de travail, dont celui sur le Protocole d'Istanbul, qui vise à mieux ancrer en Suisse cet instrument de diagnostic des séquelles de la torture. Dans un autre groupe, nous coordonnons et faisons avancer le **plaidoyer pour que le chef d'accusation de torture figure dans le code pénal suisse**. En outre, nous participons à deux groupes qui préparent les prochains rapports alternatifs à l'intention de mécanismes de l'ONU.

Nous avons aussi préparé un rapport alternatif pour le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) et avons pu le remettre, avec des **indications sur les « lieux de privation de liberté » à visiter**, juste avant la visite du CPT annoncée à la dernière minute. Nous espérons recevoir au cours de l'année 2022 le rapport du CPT sur sa visite d'inspection en Suisse. Celui-ci devrait nous donner des indications importantes sur les endroits que l'ACAT-Suisse doit regarder d'encore plus près dans le cadre de son travail de prévention.



## Plainte contre « Körperwelten »

**L'exposition « Körperwelten » présente-t-elle les corps de personnes exécutées ?** Ce lourd soupçon pèse sur l'exposition de corps humains qui s'est tenue de mai à août 2021 à Zurich, une réalisation du controversé Gunther von Hagens et de son entreprise « Body Worlds ». C'est ce soupçon qui a incité l'ACAT-Suisse à déposer plainte auprès du Ministère public zurichois.

Pour pouvoir être exposés, ces cadavres sont conservés au moyen d'une technique appelée « plastination ». Mais d'où proviennent les personnes ? Ont-elles vraiment consenti à l'utilisation et à l'exposition commerciale de leur corps après leur décès ? Ont-elles été assassinées en Chine, dans des camps ou des chambres d'exécution ? Ces questions ont fait l'objet d'un grand nombre d'enquêtes et de rapports. **Les soupçons sont graves.**

Confortés par l'interdiction d'une exposition similaire à Lausanne en 2018 et par une procédure judiciaire en suspens à Berne pour « atteinte à la paix des morts », toutes deux découlant de plaintes déposées par l'ACAT-Suisse, nous avons déposé plainte auprès de la justice zurichoise et lui avons demandé l'ouverture d'une enquête. À notre regret, l'autorité judiciaire a refusé d'entrer en matière, considérant que les éléments constitutifs d'une infraction n'étaient pas réunis. Les autorités cantonales et municipales n'ont pas non plus estimé qu'il était nécessaire d'agir.

Par respect pour les membres de minorités en Chine (et ailleurs) persécutés et potentiellement victimes d'abus même après leur mort, l'ACAT-Suisse ne perd pas ce thème de vue.

Elle **continue de viser à obtenir une décision juridique qui, à l'avenir, devrait en principe empêcher de telles expositions, tant que le moindre doute subsiste à propos de la provenance des corps ainsi que du consentement des victimes et de leurs proches à leur exposition.**

*Les terribles soupçons devraient être levés avant que d'autres expositions de corps « plastinés » puissent avoir lieu : tel est l'objectif de l'ACAT-Suisse. (Image : publicité pour « Körperwelten »)*



Nous nous engageons pour la ratification, le respect et le perfectionnement des instruments de droit international qui préviennent et sanctionnent les violations de l'interdiction de la torture et visent l'abolition de la peine de mort. Nous nous engageons pour que les États adoptent des lois efficaces dans ces deux domaines, et pour qu'ils les respectent.



## L'année des campagnes de 2021

En 2021, **l'oppression sans précédent du peuple ouïghour** par la Chine a déclenché de grands débats politiques en Suisse et à l'étranger – enfin ! La **campagne du Vendredi saint de l'ACAT « Un peuple sans droit à l'existence »** a contribué à cette sensibilisation grâce à ses informations de fond et à des actions. Un appel urgent a exigé du président chinois la libération d'Ilham Tohti, un défenseur ouïghour des droits humains. Un deuxième appel a demandé à l'UE d'intervenir avec plus de fermeté sur la question ouïghoure. Fin mars, les pays de l'UE ont réussi à se mettre d'accord sur des sanctions (légères) contre la Chine. Mais la Chine poursuit sa répression brutale ; Ilham Tohti est toujours en prison. Entre-temps, les relations commerciales avec ce pays incitent de nombreux consommateurs à s'interroger : quelle influence puis-je exercer moi-même ? En mars 2021, les membres de l'ACAT ont confronté les entreprises suisses du commerce textile au fait que des centaines de milliers d'Ouïghours sont soumis au travail forcé dans la production de coton, qui sert en grande partie à fabriquer des vêtements vendus en Occident. Nos membres ont demandé quelles mesures étaient prévues à l'égard des intermédiaires et ont exigé un arrêt du commerce du coton avec la Chine. Manor, Migros, Loeb, C&A et Coop ont donné des réponses plus ou moins convaincantes. Coop, en particulier, semble vouloir s'efforcer de rendre sa chaîne d'approvisionnement en produits textiles aussi équitable et transparente que possible.

Le 26 juin, Journée internationale de soutien aux victimes de la torture, a eu lieu la **Nuit des veilleurs** annuelle. Malgré les restrictions imposées par le coronavirus, de nombreuses personnes ont participé, en Suisse, à la chaîne de prière internationale et ont écrit des messages de soutien aux victimes de la torture. L'ACAT-Suisse a publié un dossier contenant les descriptions de cas de cinq personnes ayant subi la torture. Leurs histoires sont représentatives de milliers d'autres. La Nuit des veilleurs est lancée chaque année par l'ACAT-France et est reprise par le mouvement ACAT dans différents pays. Environ 600 événements ont été annoncés.

Un an avant le coup d'envoi de la Coupe du monde de football 2022, l'ACAT-Suisse a profité de la fièvre montante autour du ballon rond pour attirer l'attention sur les conditions de travail toujours aussi catastrophiques au Qatar, pays organisateur de la compétition. « **Qatar 2022 : le chantier des droits humains** », tel est le nom de la campagne que nous avons lancée à l'occa-

*« Le tournoi le plus prestigieux du monde » ? Le plus grand chantier de la Coupe du monde de football 2022 reste la situation des droits humains au Qatar, pays organisateur.*



## ENGAGEMENT POUR LES VICTIMES

sion de la **Journée des droits de l'homme** du 10 décembre. 3772 personnes ont signé une pétition adressée à l'émir du Qatar. Elles y demandaient de meilleures conditions de travail pour les ouvriers ainsi que des enquêtes sérieuses après les nombreux décès survenus pendant la construction des infrastructures de la Coupe du monde.



Nous nous engageons pour que le grand public, et en particulier les membres de l'ACAT-Suisse, soient informés des violations des droits humains que l'ACAT a pour mandat de combattre, et puissent relayer les informations correspondantes.

Pour son 40<sup>e</sup> anniversaire, fêté en 2021, l'ACAT-Suisse a lancé la **campagne de sensibilisation « La torture n'est pas une fatalité. C'est un crime »**. À l'aide de **clips vidéo**, elle rappelle que toute personne peut être victime de torture, même aujourd'hui. La campagne a été diffusée sur les réseaux sociaux. À la fin de l'année, le film principal a été nommé pour

le prix du cinéma suisse « Edi Award ». La courte vidéo figurerait aussi sur la shortlist du Berlin Commercial Festival.



*De g. à dr. : Nekane Txapartegi (participante), Chris Santiago (réalisateur), Atila Ulcay (caméraman), Ibish Neziri (participant) et Katleen De Beukeleer (ACAT) lors de la remise des prix Edi.21 le 4 novembre 2021 à Zurich.*

En 2021, l'ACAT-Suisse a **uni ses forces dans la gestion des campagnes**. D'une part, elle a davantage collaboré avec d'autres ACAT, notamment l'ACAT-Luxembourg, pour la conception et la diffusion des campagnes. D'autre part, elle a décidé de ne plus fournir de dossier pour la Journée mondiale contre la peine de mort, libérant ainsi des ressources pour les actions en cours. Le Conseil international de la FIACAT, qui s'est tenu en Côte d'Ivoire en décembre 2021, a ouvert la voie à d'autres coopérations.



*Collaboratrices et collaborateurs de la FIACAT lors du Conseil international à Abidjan, décembre 2021.*



# Réussites

*« Ouvre mes yeux, pour que je voie la détresse des autres  
Ouvre mes oreilles, pour que j'entende leurs cris  
Ouvre mon coeur, pour que la solitude ne les engloutisse pas. »*

D'après 604.2 – KG  
(traduction : ACAT-Suisse)

BURUNDI

## Une nouvelle vie en Belgique au lieu de 32 ans en prison

**La pression persistante exercée par le mouvement ACAT ainsi que d'autres ONG et des gouvernements du monde entier a porté ses fruits. Fin juin 2021, la justice burundaise a finalement libéré Germain Rukuki, condamné pour son travail au sein de l'ACAT-Burundi.**

Germain Rukuki avait été arrêté en 2017 pour sa collaboration avec l'ACAT-Burundi. Après un procès inéquitable, il a été condamné en 2018 à 32 ans de prison pour « rébellion », « mise en danger de la sécurité nationale », « participation à un mouvement insurrectionnel », et « agression contre le chef de l'État ». Une peine confirmée, en juillet 2019, par une cour d'appel.

Puis un revirement est survenu : en juin 2020, la Cour suprême du Burundi a annulé le jugement de la Cour d'appel. Selon son jugement, la procédure était entachée de graves irrégularités. Germain Rukuki est resté en détention, mais a bénéficié d'un nouveau procès devant la Cour d'appel. Celle-ci a **réduit sa peine de prison à un an** le 21 juin 2021, après une procédure retardée à plusieurs reprises. Cependant, bien qu'il ait été détenu depuis près de quatre ans, Germain Rukuki n'a été libéré que le 30 juin. Il a entre-temps **déposé une demande d'asile en Belgique, où il a commencé une nouvelle vie avec le soutien actif de l'ACAT-Belgique.**

Depuis son arrestation, le réseau FIACAT et d'autres organisations de défense des droits humains, plusieurs organes de l'ONU et de nombreux pays s'étaient engagés pour la libération de Rukuki. L'ACAT-Suisse est par exemple intervenue en 2018 auprès de la ministre de la Justice du Burundi en lançant un appel urgent et en demandant aussi le soutien de l'ambassade suisse compétente. La FIACAT, l'ACAT-Burundi et l'ACAT-Suisse ont aussi porté le cas à la connaissance du ministre suisse des Affaires étrangères, Ignazio Cassis, en avril 2021, à la veille d'une visite de son homologue burundais en Suisse.



BÉLARUS

## Première grâce depuis 27 ans

**Le président biélorusse a commué en prison à vie la condamnation à mort de deux jeunes. Une première sous la dictature de Loukachenko, pour laquelle l'ACAT-Suisse s'est aussi investie.**

Sans assistance juridique appropriée, tout accusé a de grandes difficultés à se défendre. Cette situation est particulièrement catastrophique lorsqu'on risque la peine de mort. C'est ce qui s'est passé pour les frères Illia et Stanislau Kostseu en Biélorus. Ils avaient été condamnés à mort le 10 janvier 2020, à l'âge de 21 et 19 ans respectivement, après qu'un tribunal régional les eut déclarés coupables du meurtre de leur ancienne enseignante. Le 22 mai 2020, la Cour suprême du Biélorus a confirmé en appel les condamnations à mort des deux jeunes frères.

À l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort 2020, les **membres de l'ACAT, invoquant le droit absolu à la vie, ont demandé au président biélorusse, Alexandre Loukachenko, d'ordonner un moratoire sur la peine de mort et de commuer la peine capitale prononcée contre Illia et Stanislau Kostseu en une peine de prison.**

De leur côté, les deux frères ont déposé un recours en grâce. Fin avril 2021, ils ont finalement été graciés par le président, qui a commué les condamnations à mort en un emprisonnement à vie. Il s'agit là de la première grâce accordée depuis l'entrée en fonction de Loukachenko en 1994. **L'ACAT-Suisse continuera à s'engager pour que cette bonne nouvelle en provenance de Biélorus ne reste pas un cas isolé.**



IMAGE : Tut.by



Nous collaborons avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux qui luttent contre la torture et la peine de mort.

## RÉUSSITES

TURQUIE

### Psychothérapie pour les personnes torturées

**À Diyarbakir, en Turquie, notre partenaire de projet SOHRAM soutient les victimes de la torture et de la violence. Le parcours de l'archéologue Fatma, âgée de 32 ans, par exemple, aurait sans doute été différent sans SOHRAM.**

« Quand j'avais douze ans, la police m'a interrogée et torturée pendant trois jours. Elle me soupçonnait d'avoir transmis des informations au PKK, le parti des travailleurs du Kurdistan. Un avocat de SOHRAM a pu obtenir ma libération. J'ai été prise en charge par le service

psychothérapeutique de SOHRAM et par son programme éducatif pour les enfants victimes de la torture. Aujourd'hui encore, je suis des séances thérapeutiques quand j'en a besoin.

Sans ce soutien, je n'aurais plus pu fréquenter l'école. J'aurais dû m'engager pour les guérillas du PKK, tout comme mon frère, qui a été tué en montagne lors d'une opération de l'armée turque.

Actuellement, j'ai fini mes études en archéologie et j'ai commencé un doctorat. Entre-temps je travaille à une fouille archéologique importante à Diyarbakir. J'envisage l'avenir avec confiance. »

*Fatma est née et habite à Diyarbakir (Turquie)*



SOHRAM : Aide sociale et réhabilitation pour victimes de torture et de guerre, Diyarbakir, Turquie. Nous soutenons SOHRAM dans l'assistance juridique et psychologique aux victimes de violence étatique.

**i** En 2021, les psychologues de SOHRAM ont pris en charge 101 femmes et hommes traumatisés par la torture, la violence et la guerre. Leur offre est unique dans la région et suscite une très forte demande. SOHRAM constate avec inquiétude que le nombre d'arrestations en Turquie a brusquement augmenté, l'an dernier, et que la torture est monnaie courante lors des interrogatoires. L'ACAT-Suisse a soutenu le travail thérapeutique de SOHRAM à hauteur de 9400 francs. Au vu de la situation toujours très tendue dans la région, SOHRAM poursuit ses activités dans le domaine de l'aide aux réfugiés des zones de guerre voisines, en plus de ses offres psychologiques, scolaires et sociales pour la population locale.



CAMEROUN

**De la prison à la vie**

**Grâce à son aide juridique et à bien plus encore, EMINED a pu secourir Willy, un jeune de 22 ans, comme le montre le rapport de Florence Ngo Hongla, la directrice de notre organisation partenaire.**

IMAGE : EMINED



« Lors de nos multiples visites à la prison, nous avons rencontré Willy. Il nous a raconté la relation difficile qu'il avait avec ses parents, qui l'ont abandonné pendant toute la période de son incarcération. Cette situation nous a amenés à le prendre en charge non seulement juridiquement, mais aussi à veiller à sa réinsertion au sein de sa famille et de la société.

Accusé de vol simple et placé sous mandat d'incarcération le 6 avril 2018, Willy a été pris en charge par M<sup>e</sup> Tibidi Bessala dans le cadre du financement de l'ACAT-Suisse. Il a été jugé, condamné puis libéré au cours de l'année 2019.

À sa sortie de prison, Willy a d'abord intégré le « foyer de l'espérance », car ses parents ne voulaient plus l'admettre dans le domicile familial. Leur fils était trop agressif et indiscipliné. Les parents disaient qu'ils n'en pouvaient plus de le sortir chaque fois des cellules policières. Ils préféraient qu'il reste en prison, car ils ne croyaient plus à un changement de son comportement.

Après plusieurs négociations avec ses parents, Willy a réintégré sa famille en s'engageant à changer sa façon de vivre. EMINED l'a ensuite inscrit dans un centre de formation en menuiserie où, 18 mois plus tard, Willy a obtenu une attestation de fin de formation avec la mention « très bien ». Son formateur l'a recruté comme employé et est très satisfait de son travail, depuis plus d'un an maintenant. Nous nous réjouissons sincèrement de cette évolution et des rapports positifs de Willy avec ses parents. »



EMINED : Encadrement des mineurs en détention, Yaoundé, Cameroun.  
Nous soutenons EMINED dans l'assistance juridique aux détenus mineurs.

**i** En 2021, l'avocat d'EMINED, M<sup>e</sup> Tibidi Bessala, a pu porter devant la justice les cas de 41 jeunes détenus et clore 33 procédures. Une bonne moitié des condamnés ont été libérés avant la fin de l'année, les autres purgent le reste de leur peine et 8 dossiers sont encore en instance. L'ACAT-Suisse a soutenu l'aide juridique d'EMINED à hauteur de 9325 francs. Notre organisation partenaire fournit en outre une aide diversifiée aux mineurs de la prison de Kondengui, à Yaoundé, dans les domaines de la santé, de la formation scolaire, de l'alimentation, de l'hygiène et de l'accompagnement psychosocial. Les conditions générales de ce travail dans une prison surpeuplée et délabrée restent difficiles ; en 2021, EMINED a de plus constaté une hausse du nombre de détenus mineurs.

# Les 40 ans de l'ACAT-Suisse

Le 12 septembre 2021, l'ACAT-Suisse a célébré ses 40 ans à l'église française de Berne – à l'endroit même où l'ACAT-Suisse avait été fondée en 1981. La célébration a été marquée par le soleil, la musique, l'amitié et la confiance : notre foi en un monde sans torture ni peine de mort est plus forte que jamais. Notre engagement se poursuit !





# Finances

## Faits significatifs de l'exercice 2021

Durant la pandémie du Covid-19, l'ACAT-Suisse a bénéficié des indemnités étatiques en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), qui ont été versées jusqu'à fin mai 2021. Les activités se sont progressivement accrues par rapport à l'année précédente et ont fini par reprendre leur rythme habituel.

L'année a été marquée par la réalisation d'un film de sensibilisation contre la torture ainsi que par la célébration des 40 ans de l'ACAT-Suisse. Ces activités ont été financées par des prélèvements de 5000, respectivement de 3000 francs, sur le fonds de communication/sensibilisation qui avait été affecté à cet effet lors de la réception de l'héritage exceptionnel de 167 841.70 francs en 2020 (« capital lié de l'organisation »). Dans le même temps, ce fonds a également servi à couvrir le renouvellement de l'équipement informatique pour 5000 francs.

Le total des recettes a diminué de 177 643.16 francs par rapport à l'année précédente. Les collectes ont augmenté de 50 580.35 francs grâce à la reprise des offices religieux et des activités paroissiales. Les dons privés ont baissé de 40 012.90 francs. Un effort sera entrepris pour élargir le cercle des donateurs. Un héritage de 15 000 francs a été reçu au cours de l'année.

Les comptes 2021 présentent un déficit de 51 159.72 francs. Compte tenu de ce résultat, des solutions et des mesures d'économie sont actuellement étudiées pour tenter d'équilibrer les comptes à l'avenir. Les groupes ACAT ont quant à eux enregistré un bénéfice de 890.52 francs.

Nous remercions chaleureusement tous les membres, donateurs et donatrices pour leur soutien !

## FINANCES

## Aperçu des comptes 2021

La reddition des comptes respecte les exigences de Swiss GAAP RPC fondamentaux, RPC 21 et de Zewo. Le rapport détaillé des comptes annuels 2021 et son annexe sont disponibles sur le site Internet [www.acat.ch](http://www.acat.ch) ou peuvent être obtenus sur demande au Secrétaire de l'ACAT-Suisse.

## Bilan au 31 décembre

	2021	2020
<b>Total actifs circulants</b>	<b>304'240.58</b>	<b>373'621.88</b>
Liquidités	287'679.63	348'765.28
Autres créances à court terme	3'308.30	14'655.55
Actifs de régularisation	13'252.65	10'201.05
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>4'229.60</b>	<b>1.00</b>
Immobilisations corporelles	4'229.60	1.00
<b>Total actifs</b>	<b>308'470.18</b>	<b>373'622.88</b>

<b>Capital étranger à court terme</b>	<b>30'223.40</b>	<b>44'395.68</b>
Engagements	70.15	1'856.45
Passifs de régularisation	30'153.25	42'539.23
<b>Capital des fonds</b>	<b>27'255.29</b>	<b>27'075.99</b>
Fonds EMINED / SOHRAM	27'255.29	27'075.99
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>250'991.49</b>	<b>302'151.21</b>
Capital lié	72'076.52	84'186.00
Capital libre	178'914.97	217'965.21
<b>Total passifs</b>	<b>308'470.18</b>	<b>373'622.88</b>

## Compte de résultat

	2021		2020	
Recettes libres	376'295.71		552'335.07	
Recettes liées (fonds)	18'904.30		20'508.10	
<b>Total des recettes</b>	<b>395'200.01</b>	<i>88.8%</i>	<b>572'843.17</b>	<i>142.3%</i>
Charges de projets & buts ACAT	322'141.72	<i>72.4%</i>	304'834.54	<i>75.7%</i>
Charges administratives	54'028.62	<i>12.1%</i>	45'142.65	<i>11.2%</i>
Charges de recherche de fonds	68'979.16	<i>15.5%</i>	52'676.91	<i>13.1%</i>
<b>Total des charges</b>	<b>445'149.50</b>	<i>100.0%</i>	<b>402'654.10</b>	<i>100.0%</i>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-49'949.49</b>	<i>-11.2%</i>	<b>170'189.07</b>	<i>42.3%</i>
Résultat financier	-1'030.93		-712.90	
Charges extraordinaires	0.00		0.00	
<b>Résultat avant variation des fonds</b>	<b>-50'980.42</b>	<i>-11.5%</i>	<b>169'476.17</b>	<i>42.1%</i>
Variation du capital des fonds	-179.30		1'401.90	
<b>Résultat annuel avant allocations au capital de l'organisation</b>	<b>-51'159.72</b>	<i>-11.5%</i>	<b>170'878.07</b>	<i>42.4%</i>

## L'ACAT-SUISSE EN BREF

### L'ACAT-Suisse ...



est une association  
fondée en 1981  
qui a son siège à Berne



compte 1160 membres  
(au 31.12.2021, contre  
1268 en 2020)



est financée par environ  
1700 personnes,  
paroisses et institutions  
ecclésiastiques



est représentée par  
21 groupes locaux à  
l'échelle régionale



est certifiée Zewo ;  
cette certification  
atteste d'un usage des  
dons conforme au but  
de l'ACAT, économique  
et performant



est membre de  
l'organisation faitière  
FIACAT (Fédération  
internationale des ACAT,  
[www.fiacat.org](http://www.fiacat.org)), qui  
regroupe 30 ACAT  
nationales



est portée par  
l'engagement de ses  
membres et groupes,  
ainsi que par du travail  
bénévole à raison de  
1020 heures par an



est membre de la  
*Plateforme des ONG  
suisses pour les droits  
humains* et participe  
dans ce cadre à  
plusieurs groupes de  
travail thématiques

### Comité\*

- Christine Morerod (Lausanne) : présidence ; ressources humaines
- Anaël Jambers (Muri bei Bern) : interventions
- Xaver Pfister (Bâle) : communication
- Michael Steck (Lausanne) : théologie ; finances
- Markus Vöggtli (Prêles) : campagnes

### Secrétariat\*

- Bettina Ryser Ndeye : direction ; ressources humaines
- Etienne Cottier : interventions ; dossiers juridiques
- Katleen De Beukeleer : communication ; campagnes
- Andrin Honegger : campagnes (stage)
- Florie Leka : comptabilité
- Yvette Spicher : administration

\* État au 01.04.2022



**Votre don en  
bonnes mains.**